

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon - la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 16 mars 2023

N° 2023-18	Commande publique – Autorisation de signature du marché relatif au gardiennage et prestations de surveillance des sites de la Régie
------------	---

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à 10h00, les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de la Métropole à Lyon, sous la présidence de Madame GROSPERRIN Anne, Présidente.

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR A
ANGELETTI	Lucien	X			
ARTIGNY	Bertrand		X		Benjamin BADOUARD
BADOUARD	Benjamin	X			
BOFFET	Laurence	X			
CHAMBON	Pierre	X			
COIN	Gisèle	X			
CROIZIER	Laurence	X			
GROSPERRIN	Anne	X			
GROULT	Florestan			X	
MARION	Richard			X	
MILLET	Pierre-Alain			X	
NOVAK	Floyd	X			
PESENTI	Maeva	X			
PLICHON	Isabelle	X			
PROST	Emilie		X		Pierre CHAMBON
REVEYRAND	Anne	X			
SIBEUD	Nicole		X		Laurence CROIZIER
VALLET	Cyrille	X			

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 15
Date de convocation du Conseil : 10 mars 2023
Secrétaire élu : Benjamin BADOUARD

1. Contexte

Accusé de réception en préfecture
069-913866331-20230316-M2023-18-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Assessment Préfecture de 2023

Du fait de son exposition aux problématiques liées à Vigipirate, au classement CPE de ses installations et de la situation de ses sites en périmètre de protection immédiate et rapproché des captages, la Régie doit se doter d'un dispositif de surveillance et de gardiennage susceptible de la prémunir des risques d'intrusion, d'effractions, de dégradations ou de vols. Elle doit également sécuriser les interventions des tiers sur ses sites.

Le recours à une société de surveillance, agréée par le ministère de l'intérieur s'avère donc nécessaire.

Le présent marché a pour objet les prestations de gardiennage et surveillance physique des sites de la Régie de l'Eau :

- Surveillance de l'usine de Croix-Luizet en journée ouvrée de 06h30 à 18h30 + rondes de surveillance week-end et jours fériés,
- Accueil visiteurs de l'usine : programmation badges, réception courrier et petits colis,
- Accompagnement des tiers sur les ouvrages d'eau potable de la Régie de l'Eau,
- Prestations de surveillance ponctuelle en urgence ou planifiée
- Prestation de levée de doutes sur tous les sites d'eau potable de la Régie de l'Eau en cas de détection d'intrusion,
- Prestation de télésurveillance sur site en cas de modification de contexte (vandalisme, dégradation),
- Télésurveillance du bâtiment de Rillieux-la-Pape avec report d'alarme

Le marché de service à attribuer sera passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, non alloti, conformément aux articles R.2162-1 à R.2162-6 du et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la commande publique.

Le marché sera conclu pour un montant minimal annuel de 72 000 € HT et un montant maximal annuel de 290 000 € HT sur sa durée ferme de 1 an, reconductible de façon tacite 3 fois 1 an.

2. Compte rendu de la procédure

Compte tenu de son montant total, la consultation a été lancée par la Métropole du Grand Lyon sous la forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles L2124-2 et R2161-2 à 5 du Code de la Commande publique.

L'avis d'appel à la concurrence a été publié auprès du BOAMP le 18 septembre 2022 et du JOUE le 20 septembre 2022. La date limite de réception des offres était fixée au 18 octobre 2022 à 17h00.

Huit offres ont été déposées dans les délais.

La procédure a été transférée à la Régie le 1^{er} janvier 2023.

La Commission d'appel d'offres de la Régie s'est réunie le 2 mars 2023 et a attribué le marché à la société ABSCISSE SECURITE PRIVEE, pour un montant estimatif de 185 792.30 € HT, sur la base d'un devis quantitatif estimatif (estimé à 145 000 € HT).

Dès lors, il relève de la compétence du Conseil d'Administration d'autoriser le Directeur de la Régie à signer ce marché.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Accusé de réception en préfecture
069-913866331-20230316-M2023-18-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023

Vu les articles L2122-21, R2221-18 et R2221-24 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 2 mars 2023,

DELIBERE,

Article 1. Autorise le Directeur de la Régie à signer le marché relatif au gardiennage et aux prestations de surveillance des sites Régie de l'Eau avec la société ABSCISSE SECURITE PRIVEE pour un montant minimal annuel de 72 000 € HT et un montant maximal de 290 000 € HT pour sa durée ferme d'un an, reconductible par tacite reconduction 3 fois 1 année.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales,*

La présidente du Conseil d'Administration,



Anne GROSERRIN

La secrétaire de séance



Benjamin BADOUARD

Acte rendu exécutoire après

- transmission au Représentant de l'Etat attestée par le tampon figurant sur le présent document
- mise en ligne sur le site eaudugrandlyon.com :

Accusé de réception en préfecture
069-913866331-20230316-M2023-18-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023